



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf le vingt huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaients présents : Mesdames Françoise BAUDET, Sylvie MOREAU, Annie VADENNE, Marie Thérèse FORESTIER, Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Nicole POMPEIGNE, Corinne GILLES, Sophie BOUGRAS, Messieurs Jean-Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY, Philippe PAYARD formant la majorité des membres en exercice. .

Absents : Madame Karine RAGU

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à Madame Sophie BOUGRAS pour son premier conseil municipal suite à la démission de Monsieur Michel QUEANRDEL.

Monsieur le Maire a procédé à la lecture du courrier de démission de Monsieur Michel QUENARDEL

Monsieur Philippe THIERRY s'est absenté du conseil municipal de 20h40 à 20h49

La délibération concernant la signature d'une convention de versement de subvention à l'association « Familles Rurales association de Dampierre-en-Burly » a été reportée jusqu'au vote de la subvention 2019 à cette même association

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 11 février 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-15

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

Décision n° 2019-05 du 13 février 2019 : contrat de location entre LOCAM, CHR Numérique et la commune pour une tablette 10 pouces et un logiciel pour le restaurant scolaire dans le cadre du respect de la méthode HACCP pour la somme de 89 € HT pour une durée de 36 mois

Décision 2019-06 du 18 février 2019 : contrat de prestation de soirée avec Patrick CENT pour l'animation de l'après midi fête des mères le 25 mai 2019 de 15 à 18 heures pour la somme de 250.00 €,

Décision 2019-07 du 18 février 2019 : contrat de prestation « spectacle pyromusical/Tir artificier » avec la Société BREZAC le samedi 14 juillet 2019 pour la somme de 13 054.00 € TTC,

Décision 2019-08 du 11 mars 2019 : contrat de maintenance préventive du groupe électrogène SDMO n° 9901 installé sur le site de la gendarmerie à Dampierre en Burly avec la société ISI ELEC pour la somme annuelle de 2 569.50 € HT, pour une durée de trois ans à compter du 11 mars 2019.

DELIBERATION N° 2019-16

Budget de la commune – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2018

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, le Conseil municipal adopte le compte de gestion de la commune.

DELIBERATION N° 2019-17

Budget de la commune – Adoption du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur Philippe THIERRY, rapporteur de la Commission Communale des Finances, a présenté à l'assemblée les résultats budgétaires du budget communal pour l'exercice 2018 qui sont les suivants :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL CUMULE |
|-----------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| RECETTES 2018 | | | |
| Prévisions budgétaires totales | 6 459 853.96 | 5 573 379.38 | 12 033 233.34 |
| Recettes nettes | 2 796 246.42 | 5 006 136.03 | 7 802 382.45 |
| DEPENSES 2018 | | | |
| Autorisations budgétaires totales | 6 459 853.96 | 5 573 379.38 | 12 033 233.34 |
| Dépenses Nettes | 3 354 308.58 | 5 121 639.71 | 8 475 948.29 |
| SOLDE D'EXECUTION 2018 | | | |
| Excédent | | | |
| Déficit | 558 062.16 | 115 503.68 | 673 565.84 |
| RESULTAT REPORTE 2017 | | | |
| Excédent | 3 883 753.96 | 905 729.38 | 4 789 483.34 |
| Déficit | | | |
| RESULTAT DE CLOTURE 2018 | | | |
| Excédent | 3 325 691.80 | 790 225.70 | 4 115 917.50 |
| Déficit | | | |

DELIBERATION N° 2019-18

Budget de la commune – Affectation du résultat de l'exercice 2018

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 790 225.70 € à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement et le résultat d'investissement excédentaire de 3 325 691.80 € à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) de la section d'investissement.

DELIBERATION N° 2019-19

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement
Adoption du compte de gestion de l'exercice 2018

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement.

DELIBERATION N° 2019-20

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Adoption du compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur Philippe THIERRY, rapporteur de la commission communale des finances, a exposé à l'assemblée les résultats du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, lesquels sont les suivants pour l'exercice 2018 :

| | INVESTISSEMENT | EXPLOITATION | TOTAL CUMULE |
|-----------------------------------|----------------|--------------|--------------|
| RECETTES 2018 | | | |
| Prévisions budgétaires totales | 359 550.09 | 323 408.09 | 682 958.18 |
| Recettes nettes | 81 939.31 | 284 180.12 | 366 119.43 |
| DEPENSES 2018 | | | |
| Autorisations budgétaires totales | 359 550.09 | 323 408.09 | 682 958.18 |
| Dépenses Nettes | 95 044.60 | 282 467.64 | 377 512.24 |
| SOLDE D'EXECUTION 2018 | | | |
| Excédent | | 1 712.48 | |
| Déficit | 13 105.29 | | 11 392.81 |
| RESULTAT REPORTE 2017 | | | |
| Excédent | 277 650.09 | 26 208.09 | 303 858.18 |
| Déficit | | | |
| RESULTAT DE CLOTURE 2018 | | | |
| Excédent | 264 544.80 | 27 920.57 | 292 465.37 |
| Déficit | | | |

DELIBERATION N° 2019-21

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Affectation du résultat de l'exercice 2018

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter l'excédent d'exploitation de 27 920.57 € à l'article 002 (excédent d'exploitation reporté) et le résultat d'investissement excédentaire de 264 544.80 € à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) de la section d'investissement.

DELIBERATION N° 2019-22

Taux des impositions locales de l'exercice 2019

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2017 et de les fixer comme suit pour l'exercice 2019 :

- taxe d'habitation 3,69 %
- foncier bâti 9,45 %
- foncier non bâti 23,35 %

DELIBERATION N° 2019-23**Budget communal- Adoption du budget primitif de l'exercice 2019**

Les membres du Conseil Municipal ont adopté le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 5 429 575.70 € | 5 429 575.70 € |
| Section d'investissement | 6 742 665.79 € | 6 742 665.79 € |

DELIBERATION N° 2019-24**Budget annexe de l'eau et de l'assainissement
Adoption du budget primitif de l'exercice 2019**

Les membres du Conseil Municipal ont adopté de budget primitif du service annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2019.

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Section d'exploitation | 294 510.00 € | 294 510.00 € |
| Section d'investissement | 348 144.80 € | 348 144.80 € |

DELIBERATION N° 2019-25**Budget annexe lotissement Le Roti
Adoption du budget primitif de l'exercice 2019**

Les membres du Conseil Municipal ont adopté budget primitif du service annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2019.

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 1 000 000 € | 1 000 000 € |
| Section d'investissement | 1 000 000 € | 1 000 000 € |

DELIBERATION N° 2019-26**Subvention du budget principal au budget annexe de lotissement**

Les membres du conseil municipal ont décidé de voter une subvention de 1 000 000.00 € du budget principal de la commune au profit du budget annexe de lotissement Le Rôti.

DELIBERATION N° 2019-27**Budget de la commune – Subvention équipement à la Commune d'Ouzouer sur Loire**

Les membres du conseil municipal ont décidé de voter une subvention d'équipement de 4 207.28 € (du budget principal) au profit de la commune de Ouzouer sur Loire afin de participer au financement partiel de l'éclairage du terrain de pétanque situé à Ouzouer sur Loire utilisé par l'association APOD (Association Pétanque Ouzouer Dampierre).

DELIBERATION N° 2019-28

Subventions 2019

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au vote des subventions de fonctionnement en faveur des associations comme suit :

| | MONTANT en € |
|-----------------------------------------------------------|------------------|
| ACTI'GYM | 2 500 |
| ACINTO | 300 |
| ADAPEI | 400 |
| AMICALE PETANQUE OUZOUEUR DAMPIERRE | 500 |
| AMICALE D'ANIMATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR DE GIEN | 600 |
| AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISES | 300 |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DAMPIERRE | 600 |
| ASCO | 600 |
| ASDO | 2 500 |
| AIPE DU COLLEGE DES BORDES | 100 |
| AUTOMNE DE DAMPIERRE | 2 800 |
| CFA EST LOIRET | 150 |
| CIE D ARC OUZOUEUR SUR LOIRE | 200 |
| CHORALE USD | 200 |
| CLUB COMPETITION PISCICULTURE VAL DE LOIRE | 180 |
| COLLEGE LES CLORISSEAUX | 150 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE | 3 000 |
| DAMPIERRE EN BURLY PLONGEE | 600 |
| DAMPIERRE LOISIRS | 5 300 |
| FAMILLES RURALES DAMPIERRE | 10 000 |
| FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DES BORDES | 200 |
| FREE BIKE DAMPIERROIS | 2 000 |
| LE SOUVENIR FRANÇAIS | 100 |
| LES AMIS DE LA CHORALE D'OUZOUEUR | 150 |
| LES PEP 45 (IME) | 150 |
| MFR de Ste Geneviève des Bois | 450 |
| OUZOUEUR SUR LOIRE HAND BALL | 2 000 |
| PEPITE TRAIL FAMILY | 300 |
| SECOURS SOLIDARITE DU GIENNOIS | 500 |
| U.S.D. | 28 000 |
| ASSO DES FAMILLES ET AMIS DES ANCIENS DU MAQUIS DE LORRIS | 500 |
| TWIRLING BATON CLUB DE GIEN | 800 |
| TOTAL | 66 130.00 |

DELIBERATION N° 2019-29

Convention avec l'USD - Exercice 2019

Vu l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipulant que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 €,

Vu que le montant de la subvention accordée à l'USD pour l'exercice 2019 s'élève à 28 000 €,

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de conclure une convention avec l'association USD et autorisé Monsieur le Maire à la signer

DELIBERATION N° 2019-30

Subvention aux associations participant au Festival d'un Jour d'un Soir

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'attribuer une subvention de 100 € à chaque association qui participe au Festival d'un jour d'un soir depuis 2016, ils décident que pour le festival 2019 cette subvention soit maintenue

DELIBERATION N° 2019-31

Durée d'amortissement subvention d'équipement

Les membres du conseil municipal ont décidé de fixer la durée d'amortissement de l'article comptable 204141 (subvention d'équipement) à cinq ans.

DELIBERATION N° 2019-32

Prise en charge des frais de transport scolaire – Année scolaire 2019-2020

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de participer aux frais de transport scolaire des collégiens, des lycéens et des apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 :

- les frais de dossier pour chaque enfant, étant précisé qu'au-delà de deux enfants, les frais de dossier sont gratuits.

DELIBERATION N° 2019-33

Remboursement frais engagés par un élu au nom de la commune

Les membres du conseil municipal ont décidé de rembourser la somme de 206.02 € à Monsieur Serge MERCADIÉ, somme qu'il a réglé sur ces deniers personnels pour financer des dépenses concernant un logiciel pour un agenda partagé et des fournitures pour les décorations de pâques.

DELIBERATION N° 2019-34

Demande subvention au titre de la DSIL

Afin de financer les travaux de transformation d'un garage en salle associative les membres du conseil municipal ont décidé de solliciter le département afin d'obtenir une subvention

DELIBERATION N° 2019-35

Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un réservoir

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2018-89 concernant la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un réservoir de la commune, les membres du conseil municipal ont décidé que l'utilisation du site se fera à titre gratuit.

DELIBERATION N° 2019-36

Indemnité gardiennage des églises

Les membres du conseil municipal ont décidé de fixer l'indemnité le gardiennage de l'église communale à 120.97 € pour l'exercice 2019.

DELIBERATION N° 2019-

Questions diverses

Suspension de séance à 21h17 - Réouverture de séance à 21h28

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h29

Le Maire,

Serge MERCADIE.

